COMMUNE DE PARCIEUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2026

Séance ordinaire — Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire, Annie SKRZYPCZAK.

Madame le Maire a procédé à l'appel des membres.

PRÉSENTS : Jean-Cyril ABRIC, Éric BERTHELIER, Albine CHALANDON, Eva FELECAN, Noémie GASPAR, Karine HERVÉ, Jean-François HUCHARD, Camille JANIN, Monique KIEFFER, Jean-Guy LATHUILLIÈRE, Sébastien MASSON, Annie SKRZYPCZAK, Bastien VERDIER.

Nombre d'élus : 15 **Élus présents :** 13 **Élus absents :** 2 **Quorum :** 8

POUVOIRS : Eric GUICHARD à Camille JANIN, Mélissa LEMOINE à Karine HERVÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bastien VERDIER

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2026

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026, L'ensemble des conseillers présents à cette séance sont invités à faire part de leurs observations avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026 à l'unanimité.

INFORMATION PRÉALABLE

Compte-rendu de la Commission Fleurissement

La commission s'est réunie une fois en grand groupe, a organisé plusieurs visites dans le village et mis en place des séances de désherbage.

Membres de la commission : Karine HERVÉ (coordinatrice), Albine CHALANDON, Monique KIEFFER, Éric BERTHELIER, Philippe DEVOUCOUX, Bernadette MICHEL, Michèle FOLACHIER, Caroline CHAMBON.

Présidence : Annie SKRZYPCZAK.

1. État des lieux du village

La commission a procédé à un tour de table permettant d'identifier les priorités d'action sur l'ensemble de la commune.

Le centre du village (mairie, église, mur de la cour arrière, rue des Marronniers, route de Genay) est identifié comme priorité principale en matière de nettoyage et de fleurissement. Un arrêté de maire pourrait être envisagé pour rappeler aux habitants leur obligation d'entretien des bordures de leur propriété.

Les entrées du village nécessitent également un nettoyage. La question de la compétence sur les plantations du chemin de halage a été soulevée — celle-ci relèverait de la CCDSV au titre de la compétence voirie.

Le cimetière fait l'objet d'une attention particulière : nettoyage et réparation du portail sont à prévoir. Le mari de Karine HERVÉ pourra assurer les soudures nécessaires. Une visite collective sur site est programmée pour évaluer l'ampleur des travaux.

Plusieurs autres points ont été signalés :

- Mauvaises herbes dans les carrés des Marronniers et sur le parking de Creuse Roussillon
- Végétation empiétant sur la route Louise Labé (fauchage non effectué) — épareuse actuellement en réparation
- Lierre masquant les panneaux routiers route de Reyrieux
- Chemin des écoliers difficilement praticable, remise en état à prévoir

Deux questions de fond ont été soulevées : le niveau de désherbage à retenir, et le choix des plantations (vivaces et arbustes résistants à la chaleur, à faibles besoins en arrosage).

2. Travail bénévole accompli

Le groupe a d'ores et déjà engagé un travail significatif de désherbage, plantation et paillage sur plusieurs sites du village.

Site	Séances	Durée	Personnes	Total heures
Parterres de la mairie	7 séances	2h	3 pers. moy.	42 h
Parterre de l'église	5 séances	2h	2 pers.	20 h
Cimetière	1 séance	2h	2 pers.	4 h
Parking Salle des Marronniers	1 séance	3h	4 pers.	12 h
Allée des Marronniers	1 séance	2h	3 pers.	6 h
TOTAL				**84 h**

84 heures de travail bénévole — soit l'équivalent de 2,5 semaines à temps plein, représentant une valeur estimée à 1 134 € brut (base : taux horaire agent communal catégorie C à 13,50 €/h). Un engagement remarquable qui témoigne de la mobilisation du groupe au service du village.

3. Objectifs 2026

- Nettoyage général du village et paillage systématique
- Organisation d'un nettoyage collectif à l'automne, en amont des manifestations (Un Merveilleux Noël, Fête des Lumières)
- Ateliers déco en octobre-novembre pour illuminer et décorer le lavoir, la place de la mairie et l'église
- Plantations d'automne : à déterminer. Création possible d'un massif réalisé avec et par les enfants, emplacement proposé par Karine HERVÉ au parc à côté de la mairie
- Organisation de l'arrosage pendant l'absence d'Alexandre (dernière semaine de juillet et deux premières semaines d'août)

À plus long terme, la commission évoque l'obtention du label « Village Fleuri ».

Compte-rendu de la Commission Finances – Budget principal

La commission finances s'est réunie le vendredi 19 juin 2026 afin d'examiner la situation budgétaire de la commune. L'analyse porte sur le budget principal et distingue la section de fonctionnement de la section d'investissement.

I. Section de fonctionnement

I.1 Recettes de fonctionnement

Budget primitif 2026 : 1 123 220 € / Réalisé au 17/06/2026 : 560 023 € (50 %)

Chapitre / Libellé	BP 2026	Réalisé 2026	Taux	Évolution vs 2025
002 — Excédent reporté	136 008 €	136 008 €	100 %	-49,5 %
013 — Remboursements personnel	15 000 €	6 050 €	40 %	-11,5 %
70 — Produits des services	100 700 €	52 874 €	53 %	-7,6 %
731 — Impôts directs	545 000 €	220 265 €	40 %	-0,4 %
732 — Fiscalité reversée (CCDSV)	125 012 €	69 122 €	55 %	-4,0 %
74 — Dotations & participations	86 500 €	23 886 €	28 %	-7,5 %
75 — Autres produits gestion courante	115 000 €	51 817 €	45 %	-43,5 %
77 — Produits exceptionnels	0 €	0 €	—	—
TOTAL	1 123 220 €	560 023 €	50 %	

I.2 Dépenses de fonctionnement

Budget primitif 2026 : 1 123 220 € / Réalisé au 17/06/2026 : 453 328 € (40 %)

Chapitre / Libellé	BP 2026	Réalisé 2026	Taux	Évolution vs 2025
011 — Charges à caractère général	335 510 €	171 244 €	51 %	+6,0 %
012 — Charges de personnel	308 153 €	156 715 €	51 %	+4,8 %
023 — Virement à l'investissement	260 000 €	0 €	0 %	—
065 — Autres charges gestion courante	191 250 €	121 328 €	63 %	-5,3 %
066 — Charges financières	22 000 €	4 040 €	18 %	+2,2 %
TOTAL	1 123 220 €	453 328 €	40 %	-3,2 %

I.3 Points de vigilance – Fonctionnement

- Virement à l'investissement (023) : 260 000 € prévus, non encore réalisé — conditionné à l'excédent de fonctionnement de fin d'exercice.
- Dotations & participations (74) : 28 % seulement — certaines dotations (DSR, DGF) sont versées en seconde partie d'année.
- Autres produits (75) : en forte baisse vs 2025 (-43,5 %), 2025 incluait une libéralité exceptionnelle de 74 600 € non reconductible.
- Produits exceptionnels (77) : 0 € en 2026 contre 323 200 € en 2025 (cession immobilière). Cette recette ne se reproduira pas ; le budget est structurellement plus contraint.
- Frais d'avocats, frais de communication et fête de fin d'année : non budgétés à ce jour.

Conclusion fonctionnement : La situation au 17 juin 2026 est globalement conforme aux prévisions. Le taux d'exécution des recettes (50 %) est satisfaisant à mi-année. Néanmoins, la baisse structurelle des recettes courantes et le niveau du virement à

l'investissement (260 000 €) imposent une gestion rigoureuse des dépenses en seconde partie d'année.

II. Section d'investissement

II.1 Recettes d'investissement

Budget total : 1 153 783 € / Réalisé au 17/06/2026 : 290 638 € (25,19 %)

Chapitre / Libellé	Budgétisé	Réalisé	Taux	Disponible
Virement section fonctionnement (21)	260 000 €	0 €	0 %	260 000 €
Opérations d'ordre entre sections (40)	3 307 €	0 €	0 %	3 307 €
Opérations patrimoniales (41)	16 186 €	16 186 €	100 %	—
Dotations, fonds divers et réserves (10)	487 790 €	84 452 €	17,3 %	—
Subventions d'investissement (13)	254 500 €	90 000 €	35 %	164 500 €
Emprunts et dettes assimilées (16)	100 000 €	100 000 €	100 %	—
Opérations sous mandat (4582)	32 000 €	0 €	0 %	32 000 €
TOTAL	1 153 783 €	290 638 €	25 %	863 145 €

II.2 Dépenses d'investissement

Solde disponible global au 17/06/2026 : 11 043€

N°	Opération	Budgétisé	Réalisé	Taux	Engagé	Disponible
—	Solde exéc. invest. reporté	466 790 €	—	—	—	—
16	Emprunts et dettes	160 307 €	19 776 €	12 %	—	—
—	Opérations sous mandat (4582)	32 000 €	0 €	—	—	
290	Matériel école	10 000 €	0 €	—	5 000 €	5 000 €
296	Église	4 000 €	3 420 €	86 %	—	580 €
316	Matériel technique	20 000 €	19 111 €	96 %	—	889 €
317	Mobilier mairie	5 000 €	0 €	—	—	5 000 €
354	Cadre de vie / Circulation	145 686 €	50 761 €	35 %	78 923 €	16 002 €
370	Pôle associatif ⚠	200 000 €	83 593 €	73 %	132 835 €	-16 428 €
371	Stade (réserve stratégique)	110 000 €	0 €	—	—	
	SOLDE DISPONIBLE			Hors réserve		11 043 €

II.3 Points de vigilance — Investissement

- Solde disponible très contraint : 11 043 € seulement — ce chiffre sera vraisemblablement revu à la baisse à réception des factures manquantes.
- Déficit d'investissement reporté (chap. 1) : 466 790 €, couvert principalement par le poste 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 395 790,16 €. Ce mécanisme d'équilibre est habituel et ne constitue pas en lui-même un signal d'alerte.
- Pôle associatif (op. 370) : dépassement budgétaire de 16 428 €. Trois entreprises n'ont pas encore transmis leurs factures de fin de travaux. Une décision modificative budgétaire devra être envisagée pour régulariser cette situation.
- Stade (op. 371) : 110 000 € budgétés, rien d'engagé ni réalisé. Il s'agit d'une réserve stratégique destinée à dégager un excédent de gestion.
- CAF nette prévisionnelle 2026 : estimée à environ 100 000 €, après déduction du remboursement du capital des emprunts (160 307 €). Ce niveau très contraint confirme la faible capacité d'autofinancement disponible pour financer de nouveaux investissements.
- Litige Parcs & Sports : ce dossier contentieux représente un risque financier majeur actuellement en cours d'évaluation. Une décision défavorable viendrait aggraver significativement la contrainte pesant sur la capacité d'investissement de la commune.

La section investissement 2026 est sous forte tension. Les leviers identifiés sont la vente des deux terrains et la valorisation de la cure.
Toutefois, depuis plus de 12 ans, les investissements communaux semblent conditionnés à la cession du patrimoine, qui génère pourtant 110 000 € de revenus annuels. Cette stratégie, ne suffira pas à elle seule à financer nos projets de rénovation à venir : il est essentiel de mobiliser pleinement les autres leviers disponibles, notamment les subventions (un apport communal de 30 % pourrait permettre de mobiliser des financements extérieurs significatifs) et la capacité d'emprunt.
Le litige Parcs & Sports constitue un risque financier majeur dont l'issue conditionne significativement les marges de manœuvre financières de la commune.

III. Synthèse de la Commission Finances

Au regard des éléments présentés, les points d'attention suivants sont soumis à l'appréciation du Conseil Municipal :

- Maintenir une gestion stricte des dépenses de fonctionnement en seconde partie d'année, en l'absence de recettes exceptionnelles.
- Engager une décision modificative budgétaire pour régulariser le dépassement constaté sur l'opération Pôle associatif (op. 370).
- Activer en priorité les leviers de recettes d'investissement : cession des terrains, valorisation de la cure, recherche active de subventions.
- Évaluer précisément la capacité d'emprunt de la commune, au regard d'une CAF nette prévisionnelle estimée à environ 100 000 € pour 2026.
- Suivre attentivement l'évolution du litige Parcs & Sports, dont l'issue constitue un risque financier majeur en cours d'évaluation.
- Engager une réflexion sur le modèle de financement de l'investissement communal, afin de réduire la dépendance à la cession du patrimoine.

3 – Convention d'occupation des équipements sportifs — GOAL FC

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a autorisé, à titre conservatoire, la reprise des entraînements de GOAL FC sur le terrain communal à compter du 6 juillet 2026. Elle expose au Conseil le contexte ayant conduit à cette décision.

Au printemps 2026, GOAL FC avait fait part de sa décision de ne pas renouveler la convention le liant à la commune pour la location des équipements sportifs, dans le cadre d'un projet de fusion avec le club de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Le matériel du club avait alors été retiré des vestiaires et les clés restituées à la commune.

Début juin, le club a souhaité reconsidérer sa position et a engagé des échanges avec la commune, notamment avec Monsieur Éric GUICHARD, adjoint en charge de la vie associative et du sport, sur les conditions d'une éventuelle reprise, en particulier concernant l'entretien du terrain en herbe.

Madame le Maire précise qu'aucun autre club n'a pu être identifié pour occuper le terrain communal, et que la commune a intérêt à en maintenir l'entretien régulier ainsi qu'à assurer un revenu lié à l'occupation des vestiaires et des locaux techniques.

Madame le Maire a fixé comme conditions de retour de GOAL FC sur les équipements communaux : un loyer mensuel de 700 euros, la prise en charge intégrale de l'entretien du terrain par le club, et une convention d'une durée minimale d'un an. Ces conditions ont été acceptées par le club. Compte tenu du délai contraint avant la rentrée sportive et de l'intérêt de la commune à maintenir l'occupation et l'entretien du terrain, Madame le Maire a autorisé la reprise des entraînements dès le 6 juillet 2026, dans l'attente de la formalisation de la convention.

Madame le Maire proposera au Conseil municipal de délibérer sur cette nouvelle convention lors du conseil du mois de juillet prochain.

4 – Rencontre CSR Reyrieux

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le CSR de Reyrieux continuera à utiliser les équipements sportifs de Parcieux à la rentrée prochaine, sur les mêmes créneaux que ceux actuellement en vigueur.

Elle précise que Monsieur Laurent GOUDARD, jusqu'alors manager général salarié du club, redeviendra dirigeant bénévole à compter de septembre. Le club compte aujourd'hui 475 licenciés, dont 50 résidents de Parcieux.

Le nettoyage des locaux reste à la charge du club. Le CSR a par ailleurs formulé une demande de stockage de ses équipements dans les vestiaires, à laquelle la commune n'a pas encore apporté de réponse.

Madame le Maire indique que la convention devra être renégociée au 1er août 2026.

5 – Compte-rendu – États généraux de l'Ain

Les conseillers étaient invités à participer aux États généraux de l'Ain qui se tenaient le mercredi 17 juin 2026 à Bourg-en-Bresse. Monsieur le Président du Département ainsi que Monsieur le préfet ont présenté les campagnes de financement 2027 de l'État et du Département.

La commune de Parcieux était représentée par Mesdames Karine HERVÉ et Annie SKRZYPCZAK.

Vous trouverez ci-après les grandes lignes du dispositif du Département.

ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ / INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

- Tous les bénéficiaires sont plafonnés à 1 dossier / an maximum
- En deux ans, un maître d'ouvrage peut bénéficier jusqu'à 200 000 € d'aide maximum
- Les projets supérieurs à 3 M€ de coût HT ne sont plus éligibles
- Les projets en faveur des hébergements touristiques ne sont plus éligibles (un conventionnnement est prévu avec les EPCI volontaires)

VIDÉOPROTECTION

Le taux d'intervention plafond du Département est harmonisé à 15 % pour tous les projets

POLITIQUE DE L'EAU

- Les projets inscrits dans le cadre des contrats Eau et climat cosignés entre le Département, l'Agence de l'eau et les EPCI seront priorisés pour bénéficier d'un financement des Pactes de territoire
- L'appel à projet se fera selon des modalités spécifiques

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PATRIMOINE HISTORIQUE BÂTI

- En deux ans, le montant total des aides accordées au titre de ces deux dispositifs ne peut pas dépasser 200 000 €
- Les projets en faveur des hébergements touristiques ne sont plus éligibles

CALENDRIER POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION 2027

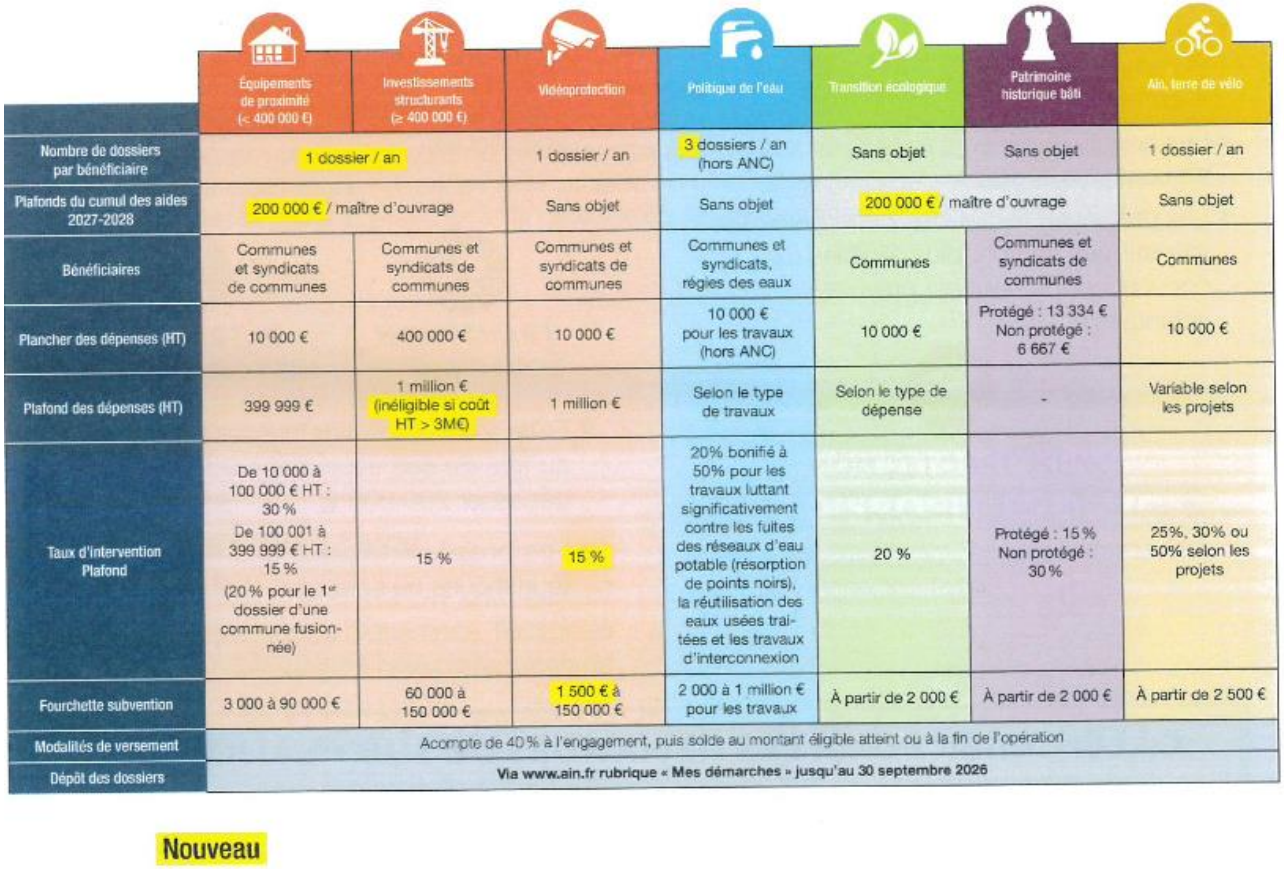
Jusqu'au 30 septembre 2026 : dépot des demandes dans le carde de l'appel à projets sur www.ain.fr rubrique « Mon compte ».





Exemple :
Pour une subvention attribuée le 15 mars 2027 :
- les travaux doivent avoir démarré avant le 15 septembre 2028,
- les travaux doivent être terminés et le solde demandé avant le 15 mars 2030.

Département de l'Ain : évolution sur les dispositifs d'aide



	Équipements de proximité (< 400 000 €)	Investissements structurants (≥ 400 000 €)	Vidéoprotection	Politique de l'eau	Transition écologique	Patrimoine historique bâti	Ain, terre de vélo
Nombre de dossiers par bénéficiaire	1 dossier / an		1 dossier / an	3 dossiers / an (hors ANC)	Sans objet	Sans objet	1 dossier / an
Plafonds du cumul des aides 2027-2028	200 000 € / maître d'ouvrage		Sans objet	Sans objet	200 000 € / maître d'ouvrage		Sans objet
Bénéficiaires	Communes et syndicats de communes	Communes et syndicats de communes	Communes et syndicats de communes	Communes et syndicats, régies des eaux	Communes	Communes et syndicats de communes	Communes
Plancher des dépenses (HT)	10 000 €	400 000 €	10 000 €	10 000 € pour les travaux (hors ANC)	10 000 €	Protégé : 13 334 € Non protégé : 6 667 €	10 000 €
Plafond des dépenses (HT)	399 999 €	1 million € (inéligible si coût HT > 3M€)	1 million €	Selon le type de travaux	Selon le type de dépense	-	Variable selon les projets
Taux d'intervention Plafond	De 10 000 à 100 000 € HT : 30 % De 100 001 à 399 999 € HT : 15 % (20 % pour le 1er dossier d'une commune fusionnée)	15 %	15 %	20% bonifié à 50% pour les travaux luttant significativement contre les fuites des réseaux d'eau potable (résorption de points noirs), la réutilisation des eaux usées traitées et les travaux d'interconnexion	20 %	Protégé : 15 % Non protégé : 30 %	25%, 30% ou 50% selon les projets
Fourchette subvention	3 000 à 90 000 €	60 000 à 150 000 €	1 500 € à 150 000 €	2 000 à 1 million € pour les travaux	À partir de 2 000 €	À partir de 2 000 €	À partir de 2 500 €
Modalités de versement	Acompte de 40 % à l'engagement, puis solde au montant éligible atteint ou à la fin de l'opération						
Dépôt des dossiers	Via www.ain.fr rubrique « Mes démarches » jusqu'au 30 septembre 2026						

Nouveau

Au vu de la situation financière de la commune présentée en commission Finances, cela ne va pas être facile de constituer un dossier de demande de subvention pour l'exercice 2027. Toute sollicitation du Département et de l'État nécessitera la mobilisation d'un minimum de fonds propres de la part de la commune.

Néanmoins, il est quand même souhaitable d'identifier dès à présent un ou deux projets prioritaires pour lesquels une demande de subvention pourrait être déposée en septembre, malgré ces contraintes notamment dans les domaines des équipements de proximité ou de la transition écologique, susceptibles de mobiliser des financements extérieurs significatifs au regard d'un apport communal limité.

VIE COMMUNALE

1-Lettre d'information n°2 – juin 2026

La lettre d'information municipale, format 4 pages, a été distribuée ce week-end dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune.

Elle comportait 10 articles répartis comme suit : 5 articles rédigés par Madame Annie SKRZYPCZAK, dont l'article relatif au dossier budgétaire, validé par notre conseil juridique ; 2 articles rédigés par Madame Karine HERVÉ ; 2 articles rédigés par Madame Mélissa LEMOINE ; 1 article rédigé par le conseil municipal des enfants. L'ensemble des articles a fait l'objet d'une relecture par le groupe communication.

L'impression a été confiée à la société Exaprint pour un montant de 285,39 € HT. La distribution a été organisée par Madame Camille JANIN et assurée par 12 conseillers municipaux.

À ce jour, nous n'avons pas encore reçu de retours de la part des habitants.

Nous proposons une réunion de la commission communication la semaine du 6 juillet pour aborder les points suivants : le changement de prestataire pour le site info et l'application, l'édition 2027 du bulletin municipal.

2-Canicule – Fichier des personnes vulnérables

Pour information, l'ouverture du fichier des personnes vulnérables était initialement prévue à l'occasion de la distribution de la lettre d'information n°2. L'épisode caniculaire nous a devancé puisque la première alerte de la Préfecture est parvenue en mairie le 17 juin 2026 à 17h00.

En conséquence, il a été décidé de distribuer en urgence 120 courriers aux habitants âgés de plus de 70 ans. Cette distribution a été assurée par Madame Karine HERVÉ et Monsieur Éric GUICHARD.

À ce jour, plusieurs habitants se sont d'ores et déjà inscrits sur le fichier et la commune est en contact avec eux. Nous espérons que la distribution de la lettre d'information permettra aux personnes isolées ou en situation de fragilité de se manifester auprès de la mairie.

3-Mise à disposition de la Salle des Mûriers (délibération)

Madame le Maire informe le conseil que la salle des Mûriers est désormais disponible. La commune est sollicitée par des associations souhaitant y organiser des manifestations ponctuelles.

Dans l'attente de la finalisation d'un règlement intérieur spécifique, élaboré par le groupe de travail constitué à cet effet, il convient d'encadrer dès à présent les conditions de sa mise à disposition.

Les conditions préalables à cette ouverture sont réunies : le contrat d'assurance communal intègre les caractéristiques de la salle et couvre les conditions de son utilisation, et les vérifications relatives à la sécurité ont été effectuées.

VU Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 relatifs à la gestion du patrimoine communal,

VU La délibération du conseil municipal fixant les conditions de mise à disposition et les tarifs de location de la Salle des Marronniers,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition de la Salle des Mûriers selon les dispositions déjà en vigueur pour la Salle des Marronniers, à titre provisoire et dans l'attente des conclusions du groupe de travail.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** la mise à disposition de la Salle des Mûriers, sise chemin des Mûriers à Parcieux, à titre provisoire, dans l'attente de la finalisation d'un règlement intérieur spécifique.

Les conditions de mise à disposition, les tarifs et les modalités de réservation applicables à la Salle des Mûriers sont, à titre transitoire, identiques à ceux en vigueur pour la Salle des Marronniers tels que définis par délibération du conseil municipal.

Ces dispositions provisoires resteront en vigueur jusqu'à l'adoption par le conseil municipal d'un règlement intérieur et de conditions de location spécifiques à la Salle des Mûriers.

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer toute convention de mise à disposition de la Salle des Mûriers dans le cadre défini par la présente délibération.

4- Convention Service Économe de Flux – ALEC / CCDSV (délibération)

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le renouvellement de la convention « Service Économe de Flux » portée par l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), dans le cadre du dispositif initié par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Pour information, 14 communes de notre territoire avaient signé cette convention pour une durée de 2 ans. Nous arrivons aujourd'hui au terme de ce premier cycle, et il nous appartient de décider si Parcieux souhaite rejoindre ce renouvellement.

Un dispositif de l'ALEC au service des communes

Service de base
- ✓ Un bilan énergétique tous les 6 ans
- ✓ Un suivi énergétique par an
- ✓ Instrumentation

Accompagnements à la carte
- ✓ Etudes d'opportunité
- ✓ Un appui à la réalisation de travaux (technique et financier)
- ✓ Un appui sur les réglementations en vigueur
- ✓ …

Coordination
- ✓ Organisation
- ✓ Bilans trimestriels
- ✓ Organisation de COPIL…

Exemples d'accompagnements à la carte :

- Rénovation thermique de bâtiments
- Changement de système de chauffage
- Etude de la ventilation
- Confort d'été
- Solaire photovoltaïque
- Récupération d'eau de pluie
- Eclairage LED
- Relecture d'un programme de travaux
- Optimisation abonnement électrique
- Sensibilisation d'un groupe de personne
- Appuis au décret tertiaire
- …

	Coût	Participation CCDSV
Prestation de base	1 000 à 2 000 € /an / commune	75%
Accompagnements à la carte	1 à 5 j / étude - 500 € / journée	75% (maximum) 5 j / commune pour la durée du contrat
Coordination	10 000 € / an	100 %

14 communes engagées :

- Ambérieux-en-Dombes
- Ars-sur-Formans
- Beauregard
- Civrieux
- Fareins
- Rancé
- Reyrieux
- Saint-Bernard
- Saint-Didier-de-Formans
- Saint-Jean-de-Thurigneux
- Savigneux
- Toussieux
- Trévoux
- Villeneuve



- Coût annuel moyen pour la CCDSV pour les 14 communes engagées : 39 250 €



- Satisfaction des communes engagées : conseils fiables et adaptés.
- Contribue aux engagements du Plan climat de la CCDSV.



- **Souhaitez-vous renouveler ce contrat sous cette forme pour 2 ans ?**
- **Souhaitez-vous maintenir les conditions de financement de la CCDSV ?**
- **Votre commune a-t-elle d'autres besoins d'accompagnement : désimpérméabilisation… ?**

CONSIDÉRANT

- Que la commune de Parcieux dispose de bâtiments communaux, notamment l'école maternelle et le centre de loisirs, présentant une isolation thermique insuffisante, rendant impossible le maintien de températures acceptables lors des épisodes de canicule ;
- Que lors de l'épisode caniculaire du 23 au 26 juin 2026, le Maire a été contraint de prendre un arrêté de fermeture des établissements scolaires en urgence, en concertation avec l'inspection académique, afin de protéger les enfants ;
- Que la commune doit prendre des mesures dès l'année 2027 pour ramener progressivement l'ensemble de ses bâtiments accueillant du public à des normes compatibles avec la sécurité des enfants et des personnels, notamment en termes de confort thermique estival ;
- Que la commune projette la rénovation de l'école maternelle et qu'il est nécessaire, préalablement à tout engagement de travaux, de disposer d'un diagnostic énergétique fiable et d'un conseil personnalisé afin d'orienter les choix techniques et d'optimiser les investissements publics ;
- Que le Service Économe de Flux porté par l'ALEC permet d'accéder à un bilan énergétique et à un suivi personnalisé à un coût très avantageux pour la commune, la CCDSV prenant en charge 75 % de la prestation de base et 100 % des frais de coordination ;
- Que 14 communes du territoire ont adhéré à ce dispositif pour la période 2025-2026 et en expriment leur satisfaction, plusieurs d'entre elles renouvelant leur engagement ;
- Que l'adhésion à ce dispositif s'inscrit dans les engagements du Plan Climat de la CCDSV et dans une démarche de maîtrise des dépenses énergétiques communales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Article 1 – AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'ALEC dans le cadre du Service Économe de Flux, pour une durée de 2 ans, tel que proposé par la CCDSV.

Article 2 – APPROUVE le maintien des conditions de financement prévues par la CCDSV, soit une prise en charge à hauteur de 75 % de la prestation de base et 100 % des frais de coordination.

Article 3 – PRÉCISE que l'objectif prioritaire de la commune est d'obtenir un bilan énergétique complet des bâtiments communaux et un conseil personnalisé avant l'été prochain, en vue notamment de préparer le projet de rénovation de l'école maternelle.

Article 4 – DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Article 5 – DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Trévoux au titre du contrôle de légalité.

FINANCES

1-Décision Modificative n°2 (délibération)

Madame le Maire, Annie SKRZYPCZAK, informe le conseil municipal que suite à la dernière décision modificative prise pour l'opération du pôle associatif, certaines dépenses ne sont toujours pas soldées et qu'il convient de recréditer cette opération. Il convient de procéder à la modification suivante :

Compte	Recettes	Dépenses
2131 opé 371 – Stade		- 20 000,00 €
2184 opé 290 – École		- 5 000,00 €
2184 opé 317 – Mairie		- 5 000,00 €
2131 opé 370 – Pôle associatif		+ 30 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE à l'unanimité d'effectuer la décision modificative comme indiqué ci-dessus.**

ÉCOLE

Bilan de fin d'année scolaire 2025/2026

Nos réunions avec la directrice de l'établissement

Dès le début de notre mandat, nous avons souhaité mettre en place un partenariat fort avec l'école Les Marronniers de Parcieux.

Nous avons rencontré Madame HÉRITIER le 21 avril 2026 et avons décidé, d'un commun accord, de nous retrouver tous les mois afin de faire des points réguliers. Ces réunions serviront à renforcer ce partenariat.

Bilan du conseil d'école – Prévisions d'effectifs, fermeture d'une classe et déménagement

Une demande pour conserver la septième classe a été formulée par Madame HÉRITIER auprès de l'inspection. Les représentants des parents d'élèves ont, par la suite, également adressé une demande en ce sens ; ils ont reçu rapidement une réponse négative.

En ce qui concerne les demandes de dérogation, il a été décidé de ne pas leur donner suite favorable ; en effet, les effectifs de la rentrée 2026-2027 sont déjà trop importants. Il doit également être pris en compte que des logements seront prochainement construits (environ une vingtaine), ce qui aura très probablement une incidence sur les effectifs de l'école.

Petits travaux de remise en état et achats de mobilier

La fermeture de la septième classe provisoire entraîne une réorganisation de l'école. L'installation de la nouvelle salle des maîtresses se fera le 17 juillet à partir de 9h ; celle-ci sera située dans la classe rouge. Des travaux de rénovation ont été demandés par les enseignantes (installation de brise-vue, goulottes à réparer, tableau à rénover, stores à réparer...).

Il a également été demandé d'investir dans des meubles de rangement pour les livres de la BCD ainsi qu'un meuble de rangement pour les tablettes numériques afin d'assurer leur sécurité.

La fermeture de la classe rouge permettra également aux enseignantes de remplacer les tables et chaises usées dans leurs classes.

Problématique de sécurité

Les horaires d'entrée et de sortie de l'école ont été rappelés aux parents mais ne sont pas encore bien respectés. Des allers et venues se font ainsi sans la surveillance des enseignantes qui sont de permanence au portail.

Les portails de l'école et du périscolaire ne doivent être ouverts que par les personnels du CTL ou les enseignantes, dans le cadre du plan Vigipirate.

Il faut donner la consigne aux parents (en particulier ceux de maternelle qui quittent l'établissement en dernier) de refermer le portail derrière eux, même si des parents arrivés en retard attendent qu'on leur ouvre. Les enfants en retard doivent sonner à l'interphone pour se signaler.

Les boutons d'ouverture des portails de l'école et du périscolaire doivent être sécurisés. L'adjoint aux travaux travaille actuellement sur le sujet.

La vitesse aux abords de l'école est toujours trop élevée. Il faudrait déporter les balises d'un mètre pour resserrer le passage devant l'école et faire respecter la circulation alternée. Des parents continuent également de se garer en double file.

Organisation d'un travail conjoint école / périscolaire

En plus de nos rendez-vous mensuels avec Madame HÉRITIER, nous avons prévu d'organiser le 3 juillet prochain un groupe de travail avec Cindy CHOLLET et Ulrich DUBOURGHAIS afin d'établir une liste des actions à mener avec l'école pour l'année scolaire prochaine (semaine du goût, marché de Noël, carnaval...).

Ce rendez-vous complète la journée de pré-rentrée du 31 août. La matinée sera consacrée à un cadre de travail commun sur les thèmes suivants :

- La communication : horaires, règlements, règles de vie communes
- La lutte contre le harcèlement : quels moyens d'action pour la pause méridienne ou le périscolaire ?
- Le projet du CME : Un Merveilleux Noël

La musique à l'école en 2026-2027 : Madame HÉRITIER demande que le contrat de Lau ARNAUD, l'intervenant musique, soit reconduit.

2-Fermeture de l'école les après-midis du 23 au 26 juin 2026

1. Les constats qui ont motivé la décision

Dans le contexte de l'alerte canicule déclenchée le mercredi 17 juin 2026, les températures relevées dans les bâtiments du centre de loisirs et dans les salles de classe de l'école ont atteint des niveaux préoccupants en début d'après-midi, rendant les conditions d'accueil difficiles pour les enfants comme pour le personnel.

Malgré le courrier adressé par l'école aux familles le vendredi, demandant aux parents de garder leurs enfants à la maison l'après-midi, 130 repas ont été servis à la cantine le jour de la décision. La fréquentation restait donc significative, ce qui rendait d'autant plus urgente la question des conditions d'accueil.

La question de la mise à l'abri des enfants dans des espaces climatisés a été examinée :

- La salle des Mûriers, identifiée comme option possible, n'était disponible qu'à partir du 24 juin et impliquait un cheminement long en plein soleil, incompatible avec l'objectif de protection des enfants.
- Une seule salle climatisée pouvait être rendue disponible après réquisition, impliquant l'annulation des activités des associations, sans permettre d'accueillir l'ensemble des élèves dans des conditions acceptables.

2. Les conditions dans lesquelles la décision a été prise

Dès réception de la demande de la directrice, à 15h30, une concertation immédiate a été engagée avec Monsieur Mathieu CORDIER, Inspecteur de l'Éducation Nationale :

- les consignes préfectorales ont été recherchées et vérifiées,
- les procédures relatives à l'obligation d'accueil ont été clarifiées,
- les options disponibles ont été passées en revue.

En parallèle, une concertation a été menée avec le personnel communal afin d'organiser le temps de travail dans le cadre du service minimum.

3. La décision

Au terme de cette analyse, la décision de fermeture de l'école les après-midis a été prise et formalisée par arrêté municipal. Cette décision poursuit trois objectifs :

- Réduire au minimum l'accueil des enfants pendant les heures les plus chaudes de la journée, dans l'intérêt de leur santé et de leur sécurité.
- Offrir au personnel et aux enfants présents un environnement aussi serein que possible dans des conditions contraintes.
- Garantir l'équité entre tous les élèves, présents comme absents : en l'absence de cours l'après-midi, tous se trouvent dans la même situation, sans que certains bénéficient d'un enseignement dans des conditions que les autres ne peuvent pas partager.

L'accueil du centre de loisirs du mercredi a été maintenu, avec le même objectif de qualité d'accueil dans un cadre adapté.

4. Sur le processus de décision et la communication interne

La gestion d'une situation de crise relève, par nature, de la responsabilité et du pouvoir de décision du Maire. L'arrêté municipal en est la traduction juridique. Dans ce type de situation, la rapidité d'exécution prime sur la concertation préalable.

Madame le Maire indique qu'une procédure d'alerte interne rapide sera mise en place pour les prochaines situations de ce type, afin que l'ensemble des élus puisse être informé en temps réel, sans pour autant ralentir la prise de décision.

Demande de subvention – Association des Classes en 1 (délibération)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été adressée à la commune par l'association des Classes en 1, qui souhaite organiser une manifestation au bénéfice du village. Cette association était représentée lors de la rencontre des associations organisée par la commune.

Le poste budgétaire dédié aux subventions aux associations présente un solde créditeur. La commune n'a pas encore défini de critères formels d'attribution des subventions aux associations. À titre indicatif, les subventions allouées varient de 100 € à 750 € pour les associations ayant une activité régulière sur la commune.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande. Se pose notamment la question de l'encouragement à apporter à une association qui s'engage à organiser une manifestation pour la vie du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ☑ D'attendre d'obtenir de plus amples informations sur le projet afin de se prononcer sur cette demande de subvention

Questions diverses

Animations estivales du Pays d'art et d'histoire

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les après-midis créatifs du Pays d'art et d'histoire reviennent à Parcieux cet été, avec une animation intitulée *« Lave tes chaussettes ! »* — visite du lavoir et atelier savon — proposée les mercredis 29 juillet et 12 août à 15h.

Cette animation, ouverte aux familles avec enfants à partir de 6 ans, est gratuite et se déroulera au départ de la mairie. La réservation est obligatoire auprès de l'Office de Tourisme Ars Trévoux.

Cette information a été intégrée dans l'AGENDA de la lettre d'information et sera relayée sur l'application de la commune.

L'ensemble des rendez-vous de l'été proposés par le Pays d'art et d'histoire Trévoux Dombes Saône Vallée est disponible dans la brochure dédiée, consultable en ligne.

Inauguration des panneaux d'interprétation du patrimoine

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet d'inauguration des panneaux d'interprétation du patrimoine, envisagée le samedi 19 septembre vers 11h, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Cette inauguration se tiendrait à Parcieux, le retable de l'église constituant l'une des œuvres les plus remarquables conservées par les églises de la CCDSV, et les occasions de le valoriser restant peu fréquentes. La place attenante à l'église a été identifiée comme lieu d'accueil possible pour la manifestation.

Madame le Maire indique qu'à cette occasion, l'ensemble de musiciens Quasimodal, spécialiste de musique médiévale, pourrait être sollicité pour animer le site l'après-midi du samedi, cette intervention étant prise en charge par la CCDSV.

L'organisation détaillée de cette journée, notamment les modalités d'accueil, le dispositif de repli en cas de pluie et la gestion du parking, sera abordée lors d'un prochain conseil municipal.

Offre d'achat de terrain à la Maison Bernarlin

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Marsigny a réitéré son offre concernant l'achat du terrain situé à la Maison Bernardin, jouxtant l'entreprise Saône TP.

Elle rappelle que la commune était dans l'attente de l'évaluation des Domaines afin de pouvoir examiner cette offre et statuer en Conseil municipal. Cette évaluation étant désormais disponible, Madame le Maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil municipal de juillet.

Elle précise que Monsieur MARSIGNY a exprimé le souhait d'assister à cette séance.

Comptes-rendus des commissions CCDSV

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les commissions de la CCDSV sont actuellement en cours de tenue, et que certains conseillers ont d'ores et déjà reçu les procès-verbaux des réunions auxquelles ils ont participé.

Madame le Maire interroge les conseillers présents sur les commissions dont les comptes-rendus mériteraient d'être présentés et inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal de juillet.

Ordre du jour du prochain conseil municipal (non exhaustif)

- Convention GOAL FC
- Convention CSR Reyrieux

- Offre d'achat — Maison Bernalin
- Comptes-rendus des commissions CCDSV

Retours de certains administrés

Jean-Guy LATHUILLIÈRE reporte des inquiétudes de certains administrés de la commune concernant :

- Le chauffage de l'église : pour palier une panne, un dispositif a été installé par décision de la précédente équipe municipale. Ce matériel s'avère disgracieux, bruyant et totalement inefficace.

  Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle est d'ores et déjà en discussion avec le père Nicolas Sautereau sur ce sujet et que des réflexions sont en cours, dans un contexte budgétaire très tendu.
- Le lierre sur les murs du pourtour de l'église : ce dernier se développerait de manière non maîtrisée et provoquerait une dégradation des murs. Karine Hervé, en sa qualité de coordinatrice de la commission fleurissement, précise que cette problématique a bien été constatée et qu'elle serait traitée dans le cadre des travaux de la commission.

Date du prochain conseil municipal :

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h37.

Fait à Parcieux, le 30 JUIN 2026

Le Secrétaire de séance	**Madame le Maire**
Bastien VERDIER	Annie SKRZYPCZAK